



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER
SIRET : 447 718 677 000 43 – **APE** : 9312Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, ET ELECTIVE DU COMITE DU FINISTERE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Date et lieu :

Le 7 octobre 2023 à Guipavas, complexe de Kercoco – 80 rue commandant Challe.

Membres du Comité Directeur présents :

Magalie ROCUET, Nathalie DEROUT, Morgane DOURMAP, Béatrice RUBEAUX-GRANDIN.

Membres du Comité Directeur absents :

Marc JAIN.

Représentants des commissions présents :

Béatrice RUBEAUX-GRANDIN, Morgane DOURMAP, Nathalie DEROUT, Magalie SUEUR ROCUET, Miwako LE BIHAN.

Représentants des commissions absents :

David BIZOUARN, Yannis ADAM, Laurent CARADEC, David DERROUT.

Délégués Nationaux et représentant des clubs présents :

Myriam DEVAUX.

Délégués Nationaux et représentant des clubs absents :

Joël BOUCHER.

Délégué Régional présent :

Olivier KEREBEL, Henri RAVALLEC.

Représentant de la Ligue de Bretagne de Judo et disciplines associées :

Benjamin ASSIE, responsable administratif régional, Margaux POYARD responsable technique régionale. Loïc SEVELLEC trésorier de la ligue.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE

- I. Approbation du PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE du 27 Mai 2023.**
- II. Démission du président Maël ALLEE.**
- III. Présentation à l'approbation des candidatures de Magalie SUEUR, Gaëlle LECLERC et Alain KEROULLAS.**
- IV. Questions et réponses.**

La Présidente provisoire, **Magalie SUEUR** ouvre la séance à 18h00, en remerciant l'ensemble de l'assistance pour leur présence ainsi que les présences de Loïc SEVELEC trésorier de la Ligue de Bretagne de Judo, Benjamin ASSIE, responsable administratif régional et Margaux POYARD responsable technique régionale

- Rappel des conditions de quorum : pour délibérer valablement l'assemblée générale doit réunir au moins un tiers de ses membres ou un tiers des voix.
- Annonce du quorum atteint avec 71.56% des voix soit 1560 voix (sur 2180)

I. Approbation du PV de l'assemblée générale du 27 Mai 2023 :

Résultat du vote : Pour 1560 voix, contre : 0 voix, abstention : 0 voix.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II. Démission du président Maël ALLEE

- **Présentation de l'organisation à la suite de la démission de Maël ALLEE :**

Suite de la démission de Maël ALLEE, le 15 juin 2023 et d'après les statuts du comité et conformément à :

Article 15 : vacance du poste de président :

En cas de vacance du poste de président du comité, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement assurées par le secrétaire général qui doit, dans les meilleurs délais, convoquer une assemblée générale en vue de désigner un nouveau président, dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessus. Son mandat expire avec celui du comité directeur.

La secrétaire générale, Magalie SUEUR a donc assuré l'intérim de la présidence et continue à exercer les fonctions de secrétaire générale en accord avec l'ensemble des membres du bureau directeur. A cette date plusieurs actions ont été réalisées : voir extrait du procès-Verbal de la réunion du 4 septembre 2023 (en annexe)

- **Présentation des circonstances de la nomination :**

Plusieurs décisions ont été prises pour le fonctionnement du comité et en accord avec les statuts. Réunion du comité directeur le 4 septembre 2023.

Article 10 : composition du comité directeur :

En cas de vacances d'un ou plusieurs postes d'élus au comité directeur, pour quelque cause que ce soit, celui-ci peut pourvoir au remplacement dans la même catégorie, par cooptation, qui sera soumis à ratification de la plus proche assemblée générale, ou par appel à candidature partiel à l'élection lors de la plus proche assemblée générale, à l'exception du poste de président dont les modalités de remplacement sont prévues à l'article 15 des présents statuts.

Article 13 : élection du président :

Le comité directeur se réunit et désigne en son sein parmi les membres élus un candidat à la présidence et à la représentation des clubs à l'assemblée générale fédérale qu'il propose à l'assemblée générale. Le président est élu par l'assemblée générale au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le Comité Directeur a pris plusieurs décisions importantes lors de sa réunion. Tout d'abord, Alain KEROULLAS, président du Dojo des Etangs et nouveau président du Groupement d'Employeur ADJIME, a été coopté en tant que membre du comité directeur. De même, Gaëlle LECLERC, présidente du Dojo Ignacien, a également été cooptée en tant que membre du comité directeur.

Ces nominations visent non seulement à renforcer l'équipe dirigeante mais aussi à étendre la représentation du comité sur l'ensemble du département du Finistère. En ayant des membres résidant dans différentes parties du département, le comité peut mieux servir et représenter les intérêts de la communauté judo et de ses disciplines associées dans toute la région.

Ensuite, le Comité Directeur a validé la nomination de Magalie SUEUR, qui occupait précédemment le poste de secrétaire générale, pour prendre les fonctions de présidente du comité du Finistère.

Enfin, Gaëlle LECLERC a accepté les fonctions de secrétaire générale, comblant ainsi le poste vacant au sein de l'organisation. Cette décision contribuera à maintenir une gestion administrative solide et à assurer la continuité des opérations de l'organisation.

Dans l'ensemble, ces décisions de nomination et de réorganisation au sein du Comité Directeur servent à renforcer la présence et la représentativité de l'organisation de Judo et Disciplines Associées dans le département du Finistère, tout en garantissant une meilleure gestion des responsabilités au sein de l'équipe dirigeante

III. Présentation à l'approbation des candidatures de Magalie SUEUR, Gaëlle LECLERC et Alain KEROULLAS

Après une présentation individuelle de chaque candidat, les membres présents sont invités à voter pour chaque candidat.

Les résultats sont :

Votants :

Nombre de membres votants convoqués : 61 clubs ;

Nombre total de voix : 2180 voix ;

Nombre de votants présents : 29 clubs ;

Nombre de membres votants représentés : 10 clubs ;

Nombre de voix représentées : 585 voix ;

Nombre de voix présentes : 975 voix.

Total votants présents et représentés : 39 clubs, 1560 représentants.

Présidente : Magalie SUEUR ROCUET : 1535 voix, 25 blancs, soit 98.4 % élue.

Secrétaire Générale : Gaëlle LECLERC : 1430 voix, 40 nuls et 30 blancs, soit 91,67% élue.

Membre du comité : Alain KEROULLAS : 1540 voix, 20 blancs, soit 98,72% élu.

IV. Questions et réponses

Néant

Intervention des personnalités :

Loïc SEVELEC, trésorier de la ligue de Bretagne excuse tout d'abord l'absence de Jérôme LIOT. Il a salué le travail du comité actuel qui a organisé entre autres, 2 championnats de France durant son olympiade. Il a également souligné le fait que le comité du Finistère a pour la seconde fois une présidente à sa tête.

Magalie SUEUR ROCUET clôture l'assemblée générale à 19h45

Magalie SUEUR ROCUET

Gaëlle LECLERC

Présidente

Secrétaire Générale



Annexe : PV du 04/09/2023

Date et lieu :

Le lundi 4 septembre 2023 en Visio conférence

Comité Directeur :

Membres présents : Magalie SUEUR, Marc JAIN, Béatrice RUBEAUX-GRANDIN, Morgane DOURMAP, Nathalie DEROUT.

Représentants des commissions :

Membres présents :

David BIZOUARN, David DEROUT.

Membre absent excusé :

Yanis ADAM, Laurent CARADEC, Miwako LE BIHAN.

Représentantes de club :

Membre présent :

Myriam DEVAUX.

Membre absent excusé :

Joël BOUCHER.

Représentants ligue :

Membre présent :

Jérôme LIOT, président de la Ligue de Bretagne de judo.

Margaux POYARD, responsable de l'équipe technique régionale.

Benjamin ASSIE, responsable administratif régional.

Membres absents excusés :

Killian COLLET, cadre technique fédéral

Invités :

Présente :

Gaëlle LECLERC.

Absent excusé :

Alain KEROULLAS.

Ordre du jour :

- Actualité ;
- Organisation à la suite de la démission du président Maël ALLEE (intérim assurée par la secrétaire) ;
- Démission de Stéphane MAUGER ;
- Proposition et validation de la candidature pour cooptation du président ;
- Proposition pour validation de deux nouveaux membres à coopter : Gaëlle LECLERC et Alain KEROULLAS, présentation, motivations, qualifications ;
- Proposition et validation pour cooptation de la secrétaire générale ;
- Vote des attributions des salles de compétitions, stages, des événements du département.
- Organisation de l'assemblée générale extraordinaire pour présenter à l'approbation le nouveau président, le secrétaire général et le ou les membres cooptés.
- Clé 29 ;
- Divers.

1)Actualités :

- ❖ Beaucoup d'affluence à décathlon pendant le vital sport du 2 et 3 septembre. A rappeler que le comité loue 150 tapis pour une valeur de 1500€.

2) Organisation à la suite de la démission du président Maël ALLEE (intérim assurée par la Secrétaire) :

À la suite de la démission de Maël le 15 juin 2023, et d'après les statuts du comité :

- Article 15 : En cas de vacance du poste de président du comité, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement assurées par le secrétaire général qui doit, dans les meilleurs délais, convoquer une assemblée générale en vue de désigner un nouveau président, dans les conditions prévues à l'article 13

- ❖ Magalie SUEUR a donc assuré l'intérim de la présidence, en accord avec l'ensemble des membres du bureau. A cette date plusieurs actions ont été réalisées :
 - Envoi d'un courrier de Maël via la messagerie explicatif de sa démission, joint à ce mail un texte de Magalie SUEUR expliquant l'organisation décidée par les membres du bureau directeur à la suite de cette démission. Un mail a été envoyé à la préfecture pour notifier la démission de Maël ALLEE, Marc Jain a informé la banque du comité. Les différents codes d'accès qui servaient à la fonction du président ont été changé. Marc JAIN, Magalie SUEUR et Maël ALLEE se sont rencontrés pour effectuer la remise des clés du bureau du CD29, les clés de la salle où sont stockés les tapis et matériels à Gouesnou. Maël ALLEE a également remis à Magalie SUEUR les documents, chéquiers, clé USB avec toutes les informations nécessaires pour le fonctionnement de la présidence. Il n'avait pas de matériel en sa possession. Un point a été fait avec Maël, Marc et Magalie sur les dossiers en cours (vital sport, cle29, Intersport) afin de suivre les activités en cours.

- ❖ Depuis la date de démission de Maël ALLEE la fonction de présidente par intérim ainsi que le poste secrétaire générale du CD 29 sont assurés par Magalie SUEUR.

3) Démission de Stéphane MAUGER :

- ❖ Démission effective le 31 août 2023 de Stéphane MAUGER à la suite d'une mutation professionnelle et un déménagement hors du département. L'équipe du comité le remercie pour son investissement dans le comité et une bonne continuation.

4) Proposition et validation de la candidature du président :

- ❖ Article 15 des statuts : **En cas de vacance du poste de président du comité, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement assurées par le secrétaire général qui doit, dans les meilleurs délais, convoquer une assemblée générale en vue de désigner un nouveau président après avoir éventuellement complété, par cooptation, le comité directeur qui présente à l'approbation de l'assemblée générale la candidature éventuelle du coopté et ensuite du nouveau président.** Magalie SUEUR demande au membre du comité si l'un d'entre eux souhaiterait assurer la fonction de président, réponse négative. Magalie SUEUR propose de faire valider sa fonction de présidente pour approbation à la prochaine Assemblée générale.

Vote : Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

4) Proposition pour validation de deux nous membres à coopter : Gaëlle LECLERC et Alain KEROULLAS, présentation, motivations, qualifications ;

- ❖ Le CD 29 étant au nombre minimum de 5, ils leurs a semblé intéressant de renforcer l'équipe du CD29. Il semblait également important d'avoir des représentants de secteur géographique très différent afin de pouvoir mener des actions sur tout le territoire du Finistère. Alain KEROULLAS été invité pendant la dernière réunion du CD, a transmis une lettre au membre du comité directeur faisant part de son désir de les rejoindre. ALAIN KEROULLAS est actuellement président du Dojo des Etangs et nouveau président du Groupement d'Employeur ADJIME.
- ❖ Gaëlle Leclerc très active sur le département a été contactée par Magalie SUEUR, par suite de cet échange Gaëlle a également fait parvenir une lettre faisant part de sa motivation. Elle a indiqué accepter la fonction que nous lui proposerons. Gaëlle LECLERC est membre du Dojo Ignacien, situé à Plouigneau (29610). Elle exerce les fonctions de présidente au sein de son club depuis 6 ans elle est également commissaire sportif départemental et régional.
- ❖ Proposition pour validation de deux membres à coopter Gaëlle Leclerc et Alain KEROULLAS.

Vote : Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

5) Proposition et validation pour cooptation du secrétaire général ;

- ❖ **Article 10 : En cas de vacances d'un ou plusieurs postes d'élus au comité directeur, pour quelque cause que ce soit, celui-ci peut pourvoir au remplacement dans la même catégorie, par cooptation, qui sera soumis à ratification de la plus proche assemblée générale.**
- ❖ La fonction de secrétaire général étant vacant, il est demandé aux membres du CD 29 si l'un d'eux souhaiterait prendre cette fonction, Gaëlle LECLERC accepte cette fonction qui sera soumise à approbation lors de la prochaine assemblée générale. Magalie SUEUR propose à Gaëlle LECLERC de l'accompagner dans cette fonction, dans un premier temps de l'alléger dans les tâches l'incombant.

Vote : Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

6)Vote de l'attribution des salles de compétition, stages, des évènements du département :

- ❖ Le comité constate qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des salles, les clubs deviennent réticents. La raison principale étant le manque de bénévoles au sein des clubs. Les tournois benjamins et benjamines demandent un espace assez vaste pour les accueillir, c'est également une des problématiques.
- ❖ Par suite du changement de calendrier de la ligue de Bretagne 3 dates seront à rectifier. Béatrice réunira donc la commission sportive et à la suite de cette réunion la validation sera effectuée.
- ❖ Les stages ont pu être proposé et validé :
 - Stage d'arbitrage du 8 octobre à Guipavas ;
 - Stage des féminines du 7 octobre à ST Marc.

Vote : Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

8) Organisation de l'assemblée générale extraordinaire pour présenter à l'approbation le nouveau président, le secrétaire général et le ou les membres du comité directeur :

- ❖ **Article 15 des statuts** : En cas de vacance du poste de président du comité, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement assurées par le secrétaire général qui doit, dans **les meilleurs délais**, convoquer une assemblée générale en vue de désigner un nouveau président après avoir éventuellement complété, par cooptation, le comité directeur qui présente à l'approbation de l'assemblée générale.
- ❖ Une décision avait été prise d'attendre la rentrée sportive pour convoquer l'assemblée générale, ils paraissaient difficiles de convoquer les dirigeants et enseignants pendant les vacances scolaires, une décision a également été prise de laisser les clubs effectuer leur rentrée (inscriptions, forum, mise en place).
- ❖ Plusieurs dates en discussions, le jour de la semaine (un dimanche, un samedi), débat sur ce sujet. Pas de date fixée à ce jour mais une décision devrait être prise rapidement. Une préférence pour le mois d'octobre. Le président de la ligue nous indique que le comité fonctionne très bien, qu'il n'y a pas d'inquiétude même si la date est fixée en novembre.
- ❖ Une commission électorale sera mise en place.

7) Vote de l'emploi sur le CLE judo 29 :

- ❖ Mise au vote de l'embauche de Julien ARNAC pour le poste d'accompagnateur des athlètes du CLE judo 29 entre le collège et le dojo d'entraînement les lundi, mardi et jeudi. Cela permet aux entraîneurs du CLE de retourner dans leur club respectif à des horaires adaptés. Morgane DOURMAP propose de les accompagner ponctuellement si besoin.

Vote : Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, Magalie SUEUR remercie les membres et clôture la réunion à 21H15

Gaëlle LECLERC
Secrétaire Générale



Magalie ROCUET,
Secrétaire Générale

